

CHAMPIONNAT D'EUROPE OPEN DE MATCH - RACING 2023

BEDANNE (France)
6-9 Décembre 2023

MODALITES DE SELECTION

PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe Open de Match - Racing aura lieu à Bédanne (France) du 6 au 9 décembre 2023. L'épreuve se déroulera en Bénéteau 7.50, par équipages de 4 ou 5 personnes (poids maximum d'équipage de 350 kg).

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat.

Deux places seront attribuées par Eurosaf à la FFVoile en tant que pays organisateur (conformément au point 3.2 des régulations Eurosaf).

De plus, il est possible qu'une troisième place soit attribuée à la FFVoile, si moins de 12 nations postulent pour ce Championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner les skippers et leurs équipages.

1 – CANDIDATURES :

1.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat d'Europe Open de Match-racing 2023 devront faire acte de candidature auprès de la FFVoile.

1.2 Les Candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

1.3 Les skippers et leur équipage faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).
- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Open de match-racing.
- Pour les sportifs concernés par le « Suivi médical réglementaire » : ils devront impérativement être à jour des exigences de ce suivi, le jour de la compétition.

1.4 Les candidatures devront être adressées aux Pratiques Sportives - Habitable (habitable@ffvoile.fr) et à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) **au plus tard le 25 juillet 2023.**

2 – SELECTION DE LA DELEGATION

2.1 Désignation et rôle du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme Sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile du 21 janvier 2022.

Le sélectionneur validera la Délégation (skippers et équipages) pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2023. Il pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection.

Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

2.2 Sélection sur épreuve de référence :

Pour désigner l'un des 2 skippers et son équipage, le sélectionneur s'appuiera sur une épreuve de référence. L'épreuve de référence pour la sélection au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2023 sera le Championnat de France Elite de Match-racing 2023 (« Internationaux de France de match-racing »), qui se déroulera à Pornichet (APCC) du 27 au 30 juillet 2023.

2.3 Sélection sur dossier de candidature :

Pour désigner le second des 2 skippers et son équipage, le sélectionneur s'appuiera sur les dossiers de candidature présentés par les skippers conformément au paragraphe 1 du présent document. Le sélectionneur pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection. Le skipper sélectionné sur dossier de candidature pourra ne pas avoir participé à l'épreuve de référence.

2.4 Echéances : La composition de la Délégation pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2023 sera annoncée **au plus tard le 30 août 2023**.

2.5 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France, y compris ultérieurement à la date du 30 août, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) skipper(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

Il pourra s'appuyer sur le dossier de candidature, sur l'épreuve de référence ou sur tout autre critère de sélection pour désigner ce(s) skipper(s).

NB : la (les) place(s) supplémentaire(s) pourra(ont) éventuellement être attribuée(s) à un skipper n'ayant pas participé à l'épreuve de référence.

2.6 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la Délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

2.7 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2023, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

3 - LITIGES ET INTERPRETATION :

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.